

5.0. Plan de zonage
Agglomération

MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°3

MISE A DISPOSITION DU
PUBLIC

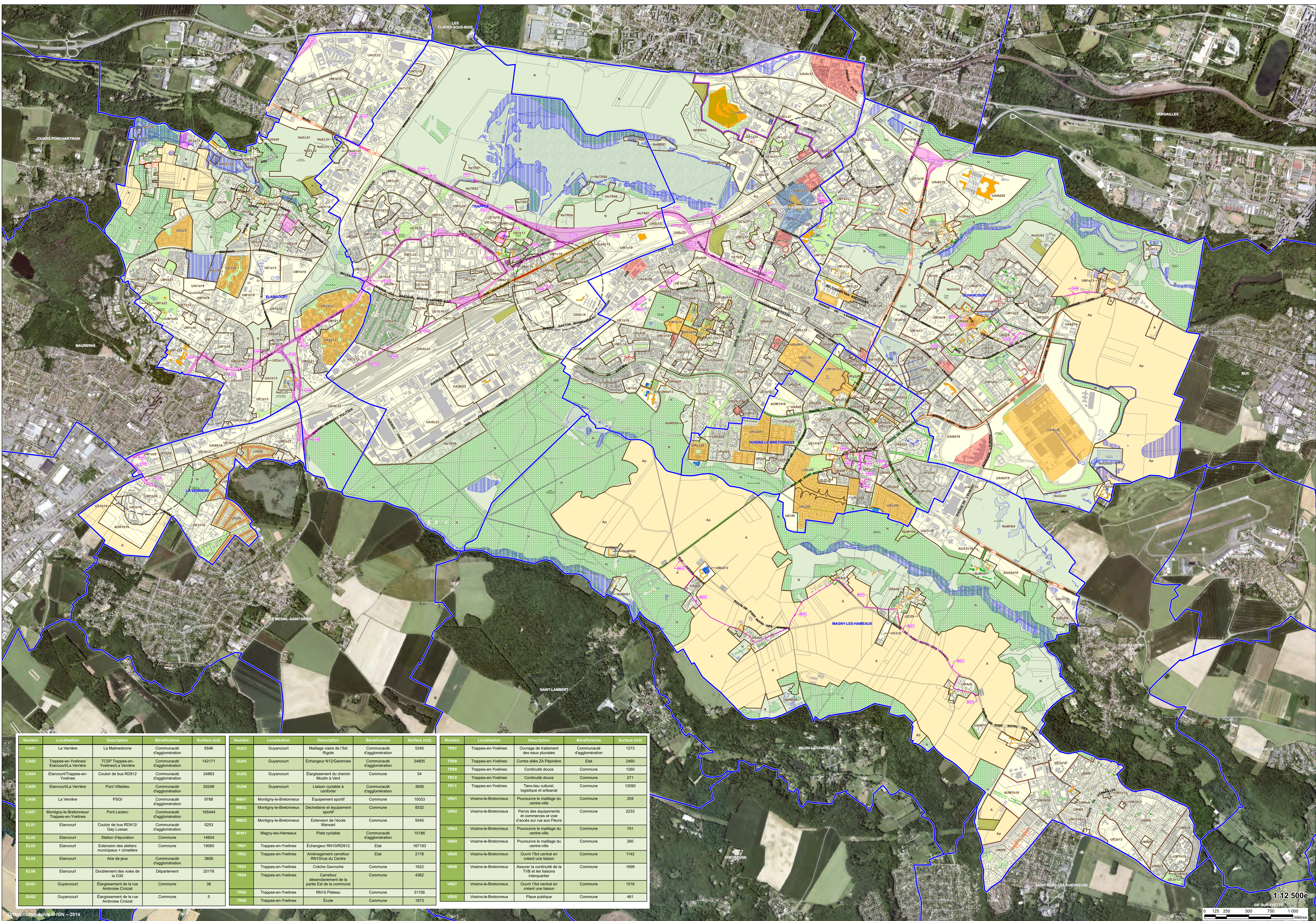
ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Créé le 12/02/2016 - Mis à jour le 05/11/2025 - Édité le 05/11/2025

1, rue Eugène Herault - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 - www.sqy.fr

SAINT
QUENTIN
EN YVELINES
terre d'innovations

- Limite de commune
- Cimetière
- Bassins, étangs, rigoles
- Zonage**
- A : zone agricole
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- U : zone urbanisée
- Prescriptions**
- Périmètres prescriptifs particuliers**
- Emplacement réservé (Article L151-41 1°, 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (Article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Ilot commercial à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Ilot commercial strict à préserver pour la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale (Article L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de règle de stationnement spécifique pour les commerces
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Bande constructible d'une épaisseur de 25 mètres
- Implantation des constructions en recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement
- Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement
- Protection du patrimoine bâti**
- Ensemble urbain remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Œuvre d'art (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Protection du patrimoine naturel et paysager**
- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager modeste, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre ou groupement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger ou à mettre en valeur (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)



N°	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m²)
CA01	La Verrière	La Malmédonne	Communauté d'agglomération	6546
CA02	Trappes-en-Yvelines/Elancourt/La Verrière	TCSF Trappes-en-Yvelines/La Verrière	Communauté d'agglomération	142171
CA04	Elancourt/Trappes-en-Yvelines	Couloir de bus RD912	Communauté d'agglomération	24863
CA05	Elancourt/La Verrière	Port Villiedieu	Communauté d'agglomération	55248
CA06	La Verrière	PSGI	Communauté d'agglomération	9788
CA07	Montigny-le Bretonneux/Trappes-en-Yvelines	Port Leclerc	Communauté d'agglomération	165444
EL01	Elancourt	Couloir de bus RD912/Gay Lusac	Communauté d'agglomération	5253
EL02	Elancourt	Station d'épuration	Commune	14604
EL03	Elancourt	Extension des ateliers municipaux + cimetière	Commune	19060
EL04	Elancourt	Aire de jeux	Communauté d'agglomération	3859
EL06	Elancourt	Doublage des voies de la D30	Département	25176
GU01	Guyancourt	Elargissement de la rue Ambroise Croizat	Commune	38
GU02	Guyancourt	Elargissement de la rue Ambroise Croizat	Commune	5

N°	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m²)
GU03	Guyancourt	Maillage viaire de l'Îlot Rode	Communauté d'agglomération	5345
GU04	Guyancourt	Echangeur N12/Garennes	Communauté d'agglomération	54805
GU05	Guyancourt	Elargissement du chemin Moulin à Vent	Commune	80
GU06	Guyancourt	Liaison cyclable à conforter	Communauté d'agglomération	3656
MB01	Montigny-le Bretonneux	Équipement sportif	Commune	10033
MB02	Montigny-le Bretonneux	Déchetterie et équipement sportif	Commune	8332
MB03	Montigny-le Bretonneux	Extension de l'école Mansart	Commune	9340
MB04	Montigny-le Bretonneux	Plateau cyclable	Communauté d'agglomération	15186
TR01	Trappes-en-Yvelines	Echangeur RN10/RD912	Etat	167193
TR02	Trappes-en-Yvelines	Aménagement carrefour RN10/rue du Centre	Etat	2178
TR03	Trappes-en-Yvelines	Crèche Gavroche	Commune	1622
TR04	Trappes-en-Yvelines	Carrefour désenclavement de la partie Est de la commune	Commune	4362
TR05	Trappes-en-Yvelines	RN10 Plateau	Commune	51156
TR06	Trappes-en-Yvelines	École	Commune	1873

N°	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m²)
TR07	Trappes-en-Yvelines	Ouvrage de traitement des eaux pluviales	Communauté d'agglomération	1273
TR08	Trappes-en-Yvelines	Contre allée ZA Pégimère	Etat	2480
TR09	Trappes-en-Yvelines	Continuité douce	Commune	1280
TR10	Trappes-en-Yvelines	Continuité douce	Commune	271
TR11	Trappes-en-Yvelines	Tiers-lieu culturel, logistique et artisanal	Commune	12090
VB01	Voisins-le Bretonneux	Poursuite le maillage du centre-ville	Commune	204
VB02	Voisins-le Bretonneux	Parvis des équipements et commerces et voirie d'accès sur rue aux Fleurs	Commune	2233
VB03	Voisins-le Bretonneux	Poursuite le maillage du centre-ville	Commune	791
VB04	Voisins-le Bretonneux	Poursuite le maillage du centre-ville	Commune	260
VB05	Voisins-le Bretonneux	Ouvrir l'îlot central en créant une liaison	Commune	1142
VB06	Voisins-le Bretonneux	Assurer la continuité de la TVB et les liaisons interquartier	Commune	1699
VB07	Voisins-le Bretonneux	Ouvrir l'îlot central en créant une liaison	Commune	1516
VB08	Voisins-le Bretonneux	Place publique	Commune	461